L'ABEILLE.

PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JÉROME BAYON.

MERCREDI MATIN, 24 OCTOBRE 1832.

TICKET RÉPUBLICAIN.

POUR PRÉSIDENT.

ANDREW JACKSON,

DU TENNESSEE.

POUR VICE-PRÉSIDENT.

MARTIN VAN BUREN,

DE NEW-YORK.

ÉLECTEURS DE LA LOUISIANE

pour le Président et le Vice-Président.

[illegible] J. B. PLAUCHÉ, THOMAS W. SCOTT, ADASIMOND LANDRY, [illegible] MOUTON, [illegible] WAL. H. OVERTON.

POUR GOUVERNEUR.

[illegible] DAWSON.

[illegible] s'étant récusé [illegible] le président et le vice-président, [illegible] série [illegible] le comité [illegible] par le général [illegible]

ASSEMBLÉE RÉPUBLICAINE

du [illegible] District.

[illegible] me district, qui sont en faveur [illegible] ction d'ANDREW JACKSON à la pré[illegible] invités à s'assembler au *Café de la* [illegible] di [illegible] du courant [illegible] des mesures convenables pour [illegible] électoral.

[illegible] des [illegible] du cinquième dis[illegible] pour le même objet, demain jeudi, 25 [illegible] M. Powers, encoignure des Champs [illegible]

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 24 octobre.

[illegible] de la Mobile arrivée hier n'a pas apporté [illegible] naux du nord.

[illegible] de faire suivre de quelques [illegible] les délibérations prises [illegible] l'assemblée [illegible] nous publions [illegible] le résultat. L'abondance des matières [illegible] ajourner à demain la publication.

[illegible] annoncer que les noms de [illegible] Felix de Armas, Joachin [illegible] Francisco Tio, Juan Vivas, Ramon Mou et [illegible] Prats, [illegible] sur la liste des comités nommés [illegible] Henry Clay, qui se sont [illegible] *et hors de leur* [illegible]

Somos autorizados [illegible] que los Señores [illegible] Simon Cucullu, Feliz de Armas, Joaquin [illegible] Francisco Tio, Juan Vivas, Ramon Mou, y [illegible] sobre la lista de la [illegible] por los partidarios de Henry Clay, [illegible] *sin aprobacion y consentimiento de aquellos señores.*

M. J. Coppinger nous autorise à publier que son nom, placé sur la liste des membres du comité de [illegible] 8me. district, par les amis de Henry Clay à leur assemblée de samedi dernier, l'a été à son [illegible] et sans son consentement.

Le *Courrier* [illegible] déterminant les limites du 5me. district congressionnel, a induit quelques personnes [illegible] *les électeurs* se ferait par [illegible] pour les membres du congrès. [illegible] erreur [illegible] que sur une inadvertence [illegible] l'avis publié par [illegible] au sujet de [illegible] la même [illegible] ainsi: Pour [illegible] électeurs, [illegible] électeur doit [illegible] *pour le ticket en entier.*

ASSEMBLÉE RÉPUBLICAINE DU 6me. DIST.

Une assemblée républicaine [illegible] du [illegible] district de la Nouvelle-Orléans a eu lieu, [illegible] soir 22 courant, au domicile de M. Charles [illegible] assemblée s'est constituée ainsi: le colonel [illegible] président; MM. *M'Dougall* et *L. Bourgeois,* vice-présidens, et M. *George Went* secrétaire.

[illegible] exposé succinctement le but [illegible] *St. Céran* s'attacha à réfuter dans [illegible] éloquente les griefs des ennemis de [illegible] nistration, terminant par exhorter les républicains à se [illegible] pour la soutenir, et [illegible] la réélection d'Andrew Jackson.

[illegible] motion [illegible] M. S. Laidlaw, M. P. [illegible] Poidras, B. Morris et M. [illegible] ont été nommés d'un comité chargé des présen[illegible] résolutions pour exprimer les sentimens qui animaient [illegible] assemblée.

[illegible] s'étant [illegible] rapport [illegible] résolutions [illegible] préambule:

[illegible] état de crise comme celui de ce jour, [illegible] le grand problème politique [illegible] si le peuple est habile à se gouverner lui-même [illegible] comment et de quel droit [illegible] de même peuple de se réunir en assemblée et de faire connaître [illegible] ses vues [illegible] publie. C'est en vertu de ce droit [illegible] les électeurs du 6me. district de la [illegible] sont réunis pour exprimer leurs [illegible] question immédiate de l'élection pré[illegible] ainsi que sur les questions qui s'y ratta[illegible] directement.

[illegible] prospérité intérieure de notre [illegible] nos institutions et nos con[illegible] dehors le tribut du respect des [illegible] apercevons dans un état de la [illegible] menace de *nullifier* les lois [illegible] dissoudre l'union, de renverser le gou[illegible] Et pourquoi? [illegible] qu'on refuse à [illegible] de jouir du bénéfice exclusif [illegible] gouvernement fédéral. Parce[illegible] mieux agir avec impartialité [illegible] que de sacrifier les intérêts [illegible] à ceux d'une autre classe.

[illegible] de la république, laquelle [illegible] états, nous trouvons une autre clas[illegible] depuis long-temps l'ob[illegible] du gouvernement, [illegible] à se séparer de l'union s[illegible] certain monopole dont [illegible] long temps, en faisant une ré[illegible] privilèges entre les classes [illegible] jusqu'aux les moins favorisées.

[illegible] section de cette république se [illegible] dont la base est le fanatisme; [illegible] un candidat à la présidence, [illegible] d'anéantir civilement et [illegible] nombreux et respectable de [illegible] société fondée sur la charité et [illegible] *connerie.*

[illegible] qu'elles paraissent [illegible] de religions diverses et qui [illegible] dans leurs sentimens hostiles [illegible] ; ces factions, disons[illegible] le patriote qu'on rem[illegible] république, avec autant [illegible] qu'il avantage pour la Commu[illegible] l'assemblée adopte les réso[illegible]

[illegible] citoyens de la Louisiane, [illegible] de reconnaissance pour le héros [illegible] au milieu de nous; et que [illegible] administration, nous ferons tous [illegible] réélection. [illegible]

[illegible] P. [illegible] Fabvre fils, J. Tastard, George [illegible] J. L. Florisse, A. Planché, [illegible] fils, J. B. D. Voisin, P. D. Henry, sont nommés d'un comité de vigilance pour le 6e. district, pour agir conjointement avec celui nommé dans l'assemblée générale [illegible] chez M. Davis [illegible]

Sur motion—Ces résolutions adoptées, on a pris celles qui suivent:

Résolu que l'assemblée adresse ses remercîmens au Président et au Vice-Président, ainsi qu'à M. [illegible] propriétaire du local,

Résolu que les présentes délibérations, signées par le Président, le Vice-Président et le secrétaire, seront publiées en anglais et en français dans les feuilles républicaines de cette ville,

Résolu que les circonstances commandent à tous les citoyens de mettre en œuvre toute leur énergie, et [illegible] l'assemblée s'ajourne jusqu'au 1er. lundi du pro[illegible] jour des élections.

MAUNSEL WHITE, président,
M. M'DOUGALL, } vice-présidens.
L. BOURGEOIS,
GEORGE WENT, secrétaire.

C'est toujours avec satisfaction que nous [illegible] l'œuvre de la *réforme*, soit dans les [illegible] dans les individus; et comme il paraît [illegible] opérer une notable autour de nous, ce serait [illegible] de notre part que de cacher la joie que nous inspire cette nouvelle. L'*Argus* se propose de publier le rapport le plus *authentique* des élections! Eh bien soit! il y a de la joie dans le ciel, dit-on, pour un pécheur qui se repent; mais pourquoi [illegible] l'ant[illegible]

[illegible] a donné des preuves du chan[illegible] en lui. Il a entrepris d'exposer les [illegible] électionnelles du jour, en opposant les faits aux fictions. « Par exemple, la ville d'Albany, qui a été le juge Spencer au dernier congrès, est la [illegible] des jacksonites. Le succès des fédéralistes dans les élections de districts de cette ville, est un grand triomphe, nonobstant la grande majorité qu'avait ce parti dans le conseil de ville en 1830 et 1831! De même des élections du Maryland: les fédéralistes qui avaient la majorité dans la dernière législature, ont encore la majorité—grande victoire! Philadelphie a aussi nommé des inspecteurs d'élections clayistes,—et cela encore est une glorieuse victoire. Pittsbourg en a fait autant, quoique le comté d'Alleghany soit démocratique enragé,—et «la Pennsylvanie, comme un géant, secoue et repousse l'incube.» «Dans son berceau même, où le monstre a été nourri, Philadelphie et Pittsbourg l'ont complètement étouffé. Qui «l'a étouffé!» Qui est «étouffé?»

C'est là «un rapport authentique,» avec une vengeance. De temps immémorial, Albany a été une ville fédéraliste. Ce n'est que depuis quelques années [illegible] a manifesté quelques symptômes de régé[illegible] Dernièrement, les démocrates, par leurs [illegible], sont parvenus à s'y emparer du pouvoir pendant une année, pour le céder à leurs opposants l'année d'après. Philadelphie n'a jamais été le «berceau» du jacksonisme, autrement John Sergeant n'eût pas représenté cette ville dans l'avant-dernier congrès, et Daniel H. Miller n'eût pas fait place au colonel Watmough dans le congrès actuel.

Il est vrai que Pittsbourg a été démocratique jusqu'ici; [illegible] où l'on obtient aisément des *checks* du président [illegible] ainsi qu'il paraît que le chose a lieu à Pittsbourg, d'après l'affidavit de M. Smith, il n'est pas étonnant que quelques individus trahissent leurs principes.

On n'élève pas la prétention que dans le Maryland les clayistes aient gagné quelque chose—ils n'ont seulement gardé ce qu'ils avaient. Jackson aura trois votes électoraux dans cet état, les autres seront donnés au candidat de l'opposition.

L'*Argus* approche certainement du «rapport authentique» nous ne saurions prendre sur nous de [illegible] de la résolution qu'il a prise de se [illegible] aux partisans d'un bon gouvernement [illegible] de *ne mettre aucune confiance dans ses rapports.* Il ne faut pas vouloir tout à la fois—les anciennes habitudes deviennent une seconde nature; et il ne serait pas être raisonnable que d'attendre que l'*Argus* devienne tout-à-fait «authentique» tout d'un coup.

Correspondance particulière de l'Abeille.]

POINTE-COUPÉE, 18 octobre 1832.

POLITIQUE DE L'ANGLETERRE.

[illegible] était l'illusion et prochain le désappointement des libéraux d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, s'ils croyaient le ministère Grey et Brougham moins [illegible] que l'administration Wellington et Peel. Jugeant actif que le cabinet britannique actuel a prise à la protocolisation des Belges, et l'indifférence, pour ne rien dire de plus, qu'il a fait preuve envers les héroïques Polonais, ne nous permettent pas de douter un instant que sa participation au bill de réforme ne [illegible] que [illegible] sacrifice à la nécessité. Céder [illegible] est la règle qui de tout temps a dirigé le gouvernement anglais, et l'explication du maintien prolongé, en dépit des lumières modernes, de cet établissement vermoulu de l'église et de l'état, qui contraste d'une manière si révoltante avec les idées et les intérêts populaires. A chaque crise politique n'avons-nous pas vu les habiles du torysme prendre l'initiative de modifications trop généralement voulues pour être évitées, et dont ils savaient bientôt neutraliser les conséquences à l'aide de leur propre parti, qui, pris en masse, ne cessait de repousser le principe des changements que les chefs réalisaient de fait. C'est ainsi que pour avoir été octroyée par Wellington, l'émancipation catholique, droit incomplet, accepté comme un bienfait par l'Irlande, n'a remédié en rien aux maux de cette terre classique de la misère. Il comprenait bien [illegible] des choses ce radical William Cobbet, auquel le bill soi disant libérateur faisait hausser les épaules, au risque d'être traité, comme il l'a été par ses amis eux-mêmes, de transfuge de la plus sainte cause.

Qu'est-ce que le bill de réforme? La suppression de l'aristocratie nobiliaire au profit de l'aristocratie marchande, plus puissante parce qu'elle est plus nombreuse, plus immorale. C'est [illegible] en Louisiane que nous devons nous étendre en commentaires pour le prouver. Aussi voyons-nous le ministérialisme provoquer la création d'une garde nationale pour comprimer les classes inférieures qui réclament un légitime adoucissement à leurs souffrances et demandent compte des richesses d'une église sans croyants (l'église protestante), milice consacrée de tous les privilèges parce qu'elle ne vit que d'abus et de rapines.

Nous comprenons la perfidie du *Courier* et des autres organes ministériels, qui, très [illegible], racontent à *John-Bull* comme quoi convient compromettre son bien-être que de pousser à bout une [illegible] décrépite, et lui promettent qu'il se trouvera bien de s'en rapporter à la sagesse du roi et de ses conseils, pour l'[illegible] d'une réforme déjà incomplète, et que l'aristocratie aura [illegible] nulle, si on la laisse faire, en l'amendant [illegible] que les lords puissent [illegible] C'est aussi [illegible] diplomatie [illegible] auprès des Belges [illegible]

[illegible]

—Les antiques [illegible] temporalités de l'église établie [illegible] politiques et dissidents de la foi [illegible] sont des dîmes [illegible] à dire [illegible] à son établissement son dernier [illegible]; que [illegible] long temps promis du grand [illegible] soit enfin réalisé; que les fonctions de la magistrature soient retirées aux hommes, qui, payés par le [illegible] exploitent le peuple pour compte du gouvernement; [illegible] juge ne puisse impunément traiter un village à le co[illegible] parce que son fils le recteur [illegible] quelque résistance à encaisser les dîmes, &c. &c...! [illegible] ces griefs de détail qui portent [illegible] plus haut [illegible] désaffection populaire.

Il est inutile de dire qu'un [illegible] d'applaudissements salua le vœu si patriotique [illegible] ancien président de l'association catholique d'Irlande.

LE PRÉSIDENT A LEXINGTON.

Nous n'avons jamais vu de manifestation publique comparable à la réception faite [illegible] medi dernier au président Jackson à Lexington. [illegible] pour avait été fixé, par la Convention de Harrodsbourg, pour une réunion publique à Fowlers Garden près de cette ville, et un grand nombre d'amis de l'administration, de ce comté et des comtés environnants, s'étaient assemblés, malgré la pluie, qui pendant un moment tombait à torrents pour exprimer leur opinion sur nos hommes publics et les mesures adoptées par eux. Nous donnons leurs délibérations dans l'*Argus* d'aujourd'hui.

Par une lettre de Bowlinggreen reçue à Lexington jeudi soir on apprit que le général Jackson arriverait probablement dans cette ville samedi. En conséquence de cette attente, un certain nombre de ses amis se réunirent à la taverne du major Mosby, pour prendre des arrangemens relatifs à sa réception: les citoyens dont les noms suivent furent alors choisis:—

MM. Le général John M. M'Calla,—maître des cérémonies du jour.

Le major Thos. A. Russell,
Le colonel Francis M'Lear, } Aides-maîtres des
Le major Lloyd Benton, } cérémonies,
Nathan Payne,

Comité d'arrangemens.

MM. le capitaine John Fowler, Williams Macbean, dr. Wm. Cockran, Benjamin Taylor, Daniel Bradford, John Norton, Oliver Keene, Ashton Garrett, Wm. R. Morton, Zed Moore, John Peck, Walter Bullock et John Parker.

M. Benjamin Taylor fut désigné pour prononcer une allocution au président à la limite du comité: et M. James O. Harrison pour le féliciter à son arrivée dans la ville. Une indisposition soudaine survenue à un des membres de la famille de ce dernier citoyen l'empêcha de remplir la tâche qui lui avait été assignée.

La réunion de Fowler fut vivement excitée, par l'arrivée d'un exprès de Harrodsbourg envoyé de Lexington pour lui annoncer que le président serait à Lexington à 3 heures. Avant le dîner, la pluie cessa et le soleil reparut; des arrangemens furent faits par le maître des cérémonies du jour et le comité, pour sa réception. On choisit pour l'escorter jusqu'à la ville un certain nombre d'hommes au-dessous de l'âge moyen de la vie; mais on ne put empêcher les jeunes gens, et au fait personne n'y pensait, de participer au plaisir d'accompagner le vieux héros dans une telle occasion. A trois heures précises, la procession fut formée par le maître des cérémonies à la taverne du Major Moore; le comité occupait la tête, ensuite venait l'escorte des vieillards, puis les jeunes gens, qui fermaient la marche. (Les jacksonistes ne jugent pas à propos de donner la préséance aux jeunes gens, surtout dans les affaires publiques.)

Quand l'escorte passa la limite de la ville, elle était de 600 personnes, ainsi qu'on s'en assura en comptant les rangs. Elle se rendit à environ cinq milles de la ville, et là dès qu'on annonça que le général Jackson était en vue, elle se forma sur une seule ligne au bord du chemin.

Le gouverneur Breathitt, qui avait rencontré, le président à Hay's, à cinquante milles de Lexington, et qui en revenait avec lui était dans sa voiture de voyage, et M. George Breathitt frère du gouverneur et secrétaire particulier du président, les accompagnait à cheval ainsi que le capitaine Daviess de Harrodsbourg. [illegible] arrivé à la droite de l'escorte, et après que le comité d'arrangemens et les maîtres des cérémonies eurent été présentés, M. Benjamin Taylor félicita le président sur son arrivée dans le comté de Fayette, son allocution fut courte et bien conçue; le président y a répondu en le remerciant des attentions qu'on lui montrait en cette occasion. Il s'avança ensuite le long de la ligne, qui s'était alors beaucoup accrue, et le profond sentiment qu'on lisait sur la figure de ceux qui la composaient, était bien plus imposante que n'auraient pu l'être toutes les acclamations. L'escorte ayant tourné en colonne, pendant que le président s'avançait, marcha alors rapidement vers Lexington, jusqu'à ce que la foule qu'elle rencontrait sur la route à tous les quarts de mille, eut presque arrêté son mouvement. Au moment où elle entra en ville, une masse d'au moins de deux ou trois mille hommes précédait et entourait ou suivait «l'homme du peuple» que nous aimons à honorer ainsi.

L'artillerie, postée sur les communes, tirait un salut de 24 coups de canon, à des intervalles réguliers, pendant que le président prenait possession de son logement. La compagnie du capitaine Postlewaite, à la tête de l'infanterie légère de Lexington, qui est le plus ancien corps de volontaires de l'ouest, et l'une des plus belles compagnies que nous ayons jamais vues, était allé à la rencontre de la procession aux limites de la ville et accompagna le général jusqu'à son hôtel. Pendant qu'il traversait la ville, la foule se pressait animée sur ses pas; les cris du peuple étaient par fois assourdissants, surtout au moment où les dames, agitant leurs mouchoirs blancs aux fenêtres de la rue du Plaine, saluèrent les vieux héros, qui leur répondit par des vivats réitérés. Le nombre des personnes qui se pressaient à la porte de son logement était si prodigieux, que ce ne fut qu'au bout d'un moment éloigné de grands efforts que les maîtres des cérémonies et le comité parvincent à faire ouvrir le chemin en face de l'entrée. En ce moment encore, les *hourrahs* qui le saluèrent durent convaincre les partisans les plus douteux du général Jackson, et le satisfaire vivement lui-même.

Parmi nos concitoyens les plus distingués qui se sont réunis dans cette journée, on cite les généraux Adair et Desha, les colonels Monroe et John Smith, M. Robert, J. Ward et plusieurs autres.

Sur la route qui conduit à la ville, il était presque impossible de repousser la foule des gens qui se pressaient à la portière de la voiture pour donner [illegible] au général. Nous croyons que rien ne lui a été plus agréable que la vue d'un grand nombre d'enfans qui s'étaient rangés le long de la route, justement à l'endroit d'où il aperçut Lexington, et qui s'étant munis de branches de noyers (*hickory boughs*), saluèrent le président à son passage en agitant les branches en l'air.

Nous n'hésitons pas à affirmer que la réception qu'on lui a faite dans cette occasion à Lexington, a égalé celle qu'y a reçue Lafayette en 1825. Elle n'aurait pu être plus franche et plus expansive. La foule qui l'accompagnait ne peut pas être évaluée à moins de DEUX A TROIS MILLE HOMMES. Beaucoup d'incidents intéressants sont survenus après son arrivée. Le grand nombre de personnes qui s'empressaient pour se faire introduire auprès de lui aurait fatigué tout autre homme que le président. Néanmoins il était continuellement joyeux et animé, et ne paraissait en éprouver aucun désagrément.

Le jour suivant, qui était le dimanche, il le passa à Lexington et assista au service divin dans le temple presbytérien, desservi par M. Hall. Lundi, matin, à 6 heures il se mit en route, voulant coucher à Winchester. Il fut de nouveau accompagné jusqu'aux limites de la ville par l'infanterie légère du capitaine Postlethwaite; là le président descendit de voiture et fit adieu à chacun des soldats qui étaient sous les armes. Un grand nombre de personnes à cheval et en voitures l'accompagnèrent jusqu'à plusieurs milles hors de la ville, précédées par le même comité d'arrangemens et les mêmes maîtres des cérémonies.

Cependant, avant de quitter la ville, il a trouvé le loisir d'aller visiter plusieurs de ses anciens amis, [illegible] lesquels les dames eurent l'occasion de se faire présenter à lui; un grand nombre d'entr'elles désiraient avoir le plaisir de se trouver en société avec lui.

Le matin du jour de son départ, une autre troupe nombreuse d'enfans, portant des branches de noyer, [illegible] passée en revue par lui: il donna la main à chacun de ces enfans. Il sortit de la ville à cheval, et fut de nouveau salué par toutes sortes d'applaudissemens, [illegible] la foule qui s'était réunie pour lui dire adieu. Certainement aucun homme n'a jamais reçu ou ne pourrait jamais recevoir de plus ferventes manifestations d'attachement, que n'en a obtenues ce patriote persécuté et calomnié, «nous le tout même des Douglass.»

Certes, aucun homme dont l'esprit n'est pas rempli de préjugés et de haine de parti, n'aurait pu voir son air vénérable et se rappeler sa vie passée, si pleine de services désintéressés rendus à son pays dans les temps de danger et de malheur, sans avouer le respect et l'affection qu'il lui inspirait. Ses manières étaient si affectueuses, si polies et si agréables—si différentes du portrait qu'en ont fait les éditeurs du placard aux cercueils et le parti des démagogues,—que dans cette circonstance un grand nombre de ses opposants politiques [illegible] contre lui, et [illegible] tenir à [illegible] le nombre du [illegible] prouvera [illegible] raisons. Le Kentucky est pour le général Jackson: le veto ne point de veto.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que les maîtres des cérémonies et le comité avaient si bien arrangé les choses, et que le peuple s'est comporté avec tant d'ordre, qu'il n'est pas arrivé le plus [illegible] le moindre désordre ou le plus petit incident qui pût causer de la peine à personne. C'est une circonstance [illegible], comme la réception [illegible] Lafayette, les habitants de Lexington et du comté de Fayette auront long temps [illegible] rappeler avec [illegible]

(*Argus* de Frankfort.)

EXTÉRIEUR.

—On nous écrit de Valenciennes, 18 juillet:

«Le choléra a frappé quelques victimes dans la commune de Mastaing, près Bouchain: une rue du village en était principalement attaquée; deux voisines demeurant porte à porte, ont le choléra en même tems, l'une meurt et l'autre se trouve dans un état désespéré. On commande le cercueil de la morte, le menuisier se trompant, arrive avec la bière dans la chambre de la moribonde; *Qu'est-ce ça? Qu'est-ce qu'ça? son cercueil?* dit celle-ci en se levant sur son séant en montrant à l'ouvrier une figure pâle et livide. Le menuisier effrayé, croit que la morte ressuscite, jette le cercueil au pied du lit et se sauve à toutes jambes. D'un autre côté la peur d'être enterrée vive cause une crise favorable à la mourante qui dès lors est déclarée hors de danger; aujourd'hui elle ne craint plus les cercueils.»

—On vient d'inventer des chapeaux d'hommes en bois de réglisse. Si cette découverte eut été faite dans le tems de la fameuse complainte d'Odry, il eut conseillé aux gendarmes enrhumés de sucer leurs chapeaux.

(*Vo[illegible]*)

Nous sommes autorisés à offrir les paris suivants:—

$200 que Jackson aura l'Etat;
200 qu'il aura 100 voix de majorité;
200 qu'il aura 200 voix de majorité;
200 qu'il aura 300 voix de majorité;
200 qu'il aura 400 voix de majorité;
200 qu'il aura 500 voix de majorité;
200 qu'il aura 600 voix de majorité;
200 qu'il aura 700 voix de majorité;

ET DE PLUS, $500

qu'il aura la majorité dans la paroisse d'Orléans.

M. BAYON,

Les clayistes anti-maçons ont exalté et chanté au delà de toute mesure le résultat des élections des districts de Philadelphie—Tous les Grecs n'habitent pas Corinthe.—Philadelphie n'est pas la Pennsylvanie—et pour affermir mon opinion sur ce point, j'offre de parier SIX CENTS PIASTRES, que le vote électoral de la Pennsylvanie sera donné à Andrew Jackson.—L'argent sera déposé entre les mains de tout *gentleman* qui pourra convenir aux deux parties.

UN YANKEE.

P. S. L'argent sera prêt en s'adressant au bureau de l'*Abeille*.

Le navire paquebot C. PRICE, capitaine Mathew, de Philadelphie, est en déchargement vis-à-vis la rue St. Philippe. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. 22 oct

VINS.—Récemment reçu et à vendre par les soussignés, du vin imitation de Porto.

THAYER, HURD & CO.
24 oct. [illegible] Magasins, No. 20.

VIEUX CUIVRE.—Un tonneau de vieux cuivre à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
24 oct rue Royale, No. 117.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Marie Dauphin f. c. l. et à tous autres que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte-rendu par Jacques Zeno, exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la Cour,
24 oct. MARTIN BLACHE, register.

DEMANDE D'EMPLOI.

UNE personne arrivée récemment de la Martinique, où elle a dirigé pendant plusieurs années une habitation importante, désirerait trouver de l'emploi. Elle suffira pour diriger une sucrerie, une guildive, la culture de la canne, et enfin tout ce qui est des attributs d'un habitant. S'adresser pour plus amples renseignemens au bureau de cette feuille. 23 oct—3.12j

EN débarquement de la barque Asclatile, de Liverpool, 46 tonneaux d'Ardoises très fortes, assorties de 24× 12 à 16× 8 pouces, à vendre par
THEOD. NICOLET & CO,
23 oct rue Royale, No. 103.

SEL—40 sacs sel gros, en débarquement du navire Sarah et Caroline de Liverpool, à vendre par
23 oct LINCOLN & GREEN.

20 BALLES toile de coton écrue 4-4, de la manufacture d'Appleton & Co.; les balles de 2000 yards, arrangées pour les marchés mexicains, en débarquement du brick Motion, venant de Boston, à vendre par
23 oct LINCOLN & GREEN.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS.—District de l'est de la Louisiane.—*Les Etats-Unis contre 122 paquets de cigarres &c.*—Amirauté No. 2823.—En vertu d'un mandat de saisie à moi adressé par l'hon. Cour du District des Etats Unis du District ci-dessus, j'ai saisi les objets suivants et en ai pris possession; savoir:

122 paquets de Cigarres, &c.

Et, par le présent, je cite le propriétaire des propriétaires, et toute et chaque autre personne ou personnes ayant un prétendant avoir aucun droit, titre ou intérêt dans, ou à ces objets; et les somme d'avoir et de paraître devant une Cour de District pour le District ci-dessus mentionné, qui sera tenue dans la ville de la Nouvelle Orléans, le 8 novembre 1832, pour déduire les raisons, s'ils en ont, ou s'ils peuvent, pour lesquelles les dits objets ne seraient pas condamnés comme confiscables, et vendus conformément à la requête des *libellans*.

L. C. BACON,
23 oct—15 dep. marshal des Etats-Unis

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments*.—Samedi 27 du courant, à midi, l'exposerai en vente, au coin des rues Ursulines et Levée, vis-à-vis l'extrémité inférieure du marché aux legumes, le fonds de cabaret appartenant à la succession de feu Antonio Allendes, lequel fond sera vendu en bloc. Par ordre, de la Cour.
23 oct MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pierre Cipier a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Garnier Marcotte, décédé *ab intestat*, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
23 oct MARTIN BLACHE, register.

$25 DE RECOMPENSE.

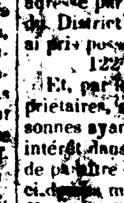

PARTIE marronne le 10 du mois d'octobre courant, la négresse nommée Nancy, appartenant au soussigné, cette négresse est bien connue en ville comme marchande de gâteaux, elle est [illegible] au très noire, et une brûlure cicatrisée sur le pied gauche, elle est d'une taille ordinaire, elle parle le français, l'Anglais, et se tient habituellement au faubourg Ste.-Marie. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.
23 oct A. LACOUTURE.

$[illegible] DE RECOMPENSE.

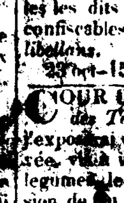

PARTIE marronne [illegible] un mois, [illegible] mulâtresse nommée [illegible], très-connue comme marchande de gâteaux, elle est d'une [illegible] petite vérole, elle parle anglais, français et un peu l'espagnol, elle se tient ordinairement de l'autre bord du fleuve. La récompense ci dessus sera donnée à celui qui la conduira à la soussignée où la logera dans une des geoles de l'Etat.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.
23 oct—3 FEMME LACOUTURE.

L'IMPRIMERIE de E. A. PERREAUVILLE, ci-située et devant rue de Chartres, No. 121, est transportée au No. 162, encoignure des rues de Chartres et de Toulouse. On y exécute toute sorte d'ouvrages tels que livres, mémoires, blancs pour Cours et Notaire, checks, connaissemens, factures, petites et grandes affiches, étiquettes, cartes de toute espèce, billets d'enterrement, &c., avec soin et célérité.
26 oct

200 BARILS de maïs, à vendre par
16 oct T. NICOLET & CO.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible] Natchez, [illegible] more,
[illegible] Bayou, Mobile, [illegible]

ARRIVÉS.

Bateau à vapeur Walk in the Water, Buckner, de Vicksburg, avec du coton.

LISTE GÉNÉRALE

Des bâtimens en chargement pour la Nouvelle-Orléans.

A New-York:

Navire Garonne, Skiddy, devant partir le 20 octobre.
Navire Alabama, Waterman, devant partir le 15 octobre.
Navire Florida, Tracy, devant partir le 20 octobre.
Navire Saratoga, Mashall, partant le 10 oct.
Navire Marengo, Wood, devant partir le 12 oct.
Navire Natchez, Reed, parti le 7 octobre.
Navire George Clinton, Woodhouse, parti le 1er. oct.
Navire Robert Morris, Dyer, partant le 7 octobre.
Brick New-Packet, Bedford, partant le 7 oct.

A Boston:

Navire Henry-Thompson, Williams, 20 octobre.
Navire Mozart, Glover, devant partir le 15 octobre.
Navire Margaret Forbes, Hall, partant le 7 octobre.
Brick Motion, Rogers, expédié le 19 septembre.

A Philadelphie:

Navire paquebot Ohio, Garvin.
Brick Aun & Lea, Goldsmith, parti le 1er oct.

A New-Bedford.

Navire Amethyst, Fisher, expédié le 4 sept.

A Newport.

Goel. Cato, Tanner, expédiée le 23 sept.

A Baltimore.

Navire Henry-Lee, Post, devant partir le 11 octobre.
Brick Milton, Pearce, expédié le 26 septembre.
Brick Bourne, Benthall, devant partir le 10 octobre.
Goel. Mexican, Almeida, partant le 7 octobre.

A Providence:

Goëlette Experiment, Hunt, expédiée le 29 septembre.

A Norfolk.

Brick Ajax.

A Liverpool.

Navire Grecian, Prince, parti le 31 août.
Navire Home, Mitchell.
Navire Jane, Ritchie.
Navire Prince-Regent.
Brick Donald, Eastham, via Laguna.

A Bordeaux.

Navire Missouri, Bukett.
Navire Nancy, 20 août.

A Nantes.

Navire Trident, parti le 15 août.
Brick Cecilia, parti le 15 septembre.

Au Havre.

Navire paquebot Louisville, Price, devant partir le 20 sept.
Navire Bolivar, Wood, partant le 10 sept.
Navire Newport, Crossman, parti le 17 août.
Navire Dublin Packet, M'Pherson, partant le 10 [illegible]
Navire [illegible], partant dans le courant de septembre.
Navire John Hale, Crowell, do.
Navire Crescent, Rodgers, parti le 1er. septembre.
Navire Clarissa, Andrew, parti le 1er. septembre.
Navire Olympia, Hammond, partant le 10 septembre.

A Gibraltar.

Navire Wm. Gray.

A Vera-Cruz:

Goëlette Gazelle, devant partir dans le courant d'octobre.

A la Havane.

Mistic Joven, Emilias, Sala.
Brick Josefina, Granados.

POUR VICKSBURG,

Grand-Gulf, Rodney, Natchez, et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu FELICIANA, capitaine Bar[illegible]ret, est maintenant prêt à recevoir son chargement, en face de la rue Poydras, et partira positivement jeudi, 25 du courant, à 10 heures, A. M. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
FOSTER & HUTTON,
19 oct Rue du Canal, No. 77.

POUR MANCHESTER (YAZOO,)

Vicksburgh, Grand-Gulf, Rodney, Natchez, et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur WOODMAN, capt. J. Parck, est maintenant en chargement, et partira sans délai. Le Woodman est un petit bateau du premier ordre, et comme il ne tire que très peu d'eau il est capable qu'il pourra remonter sans difficulté la rivière Yazoo jusqu'à Manchester. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou face de la rue Gravier, ou à FOSTER & HUTTON,
15 oct. Rue du Canal, No. 77.

POUR TAMPICO.

La goël. fine voilière MILO, de Baltimore, capit. Case, partira positivement dimanche prochain, 28 du courant; pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord à la partie inférieure du ferry, ou à
HARRISON, BROWN & Co,
24 oct rue Royale, No. 117.

POUR NEW-YORK.

Paquebot de la Louisiane et de New-York —Le navire NASHVILLE, capt. Jackson, est en chargement, et partira dimanche prochain, 28 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à
FOSTER & HUTTON,
23 oct rue du Canal, No. 77.

POUR TAMPICO.

La goël. mexicain PAULINA, capitaine Williams, partira positivement le 25 du courant. Pour fret ou quelques barils, et passage, s'adresser à TUYES & CO.
20 oct rue Royale, No. 104.

A VENDRE

La jolie goëlette ELIZA-THOMAS, actuellement comme et pouvant prendre un chargement. S'adresser à bord au capitaine Delaide, ou à
20 oct TUYES & Co. rue Royale, No. 104.

LE soussigné offre à vendre les articles ci-après détaillés, débarquant du brick Lexington, de Marseille, et ayant droit au *drawback*:—600 barriques de vin des marques Bergasse, Léger, Ponset & fils; 400 paniers huile; 200 demi do. do.; 124 barils vin, imitation Madère; 15 do. vin muscat; 400 caisses vin muscat; [illegible] do. vin St. Georges; 50 barils vinaigre; 8 jarres saucissons; 150 caisses salaisons assorties; 8 jarres fruits cristalisés; 20 caisses liqueurs assorties; 10 caisses absynthe de Neuchatel; 30 do. eau de fleurs d'orange: 170 paniers bouteilles; 100 caisses savon; [illegible] fromages de Hollande; 17 balles bouchons.
F. H. PETITPAIN,
22 oct Encoignure Toulouse et Chartres.

PARFUMERIES.—Le soussigné offre à vendre 10 malles, parfumeries surfines, richement assorties, en débarquement du brick Lexington, de Marseille.
F. H. PETITPAIN,
22 oct Encoignure Toulouse et Chartres.

20 BALLES 4-4 toile de coton écrue, de la manufacture d'Appleton & Co.; les balles de 2000 yards, arrangées pour les marchés mexicains; en débarquement du brick Motion, venant de Boston. A vendre par [illegible] LINCOLN & GREEN.

EN débarquement de la barque Adelaide, venant de Liverpool, un assortiment complet de faïence fine bleue et violette, services de table, complet et tout ce qui est convenable pour les marchands de la campagne; aussi, en magasin un grand assortiment de faïence et verrerie de tout genre, à des prix modérés, par V. AICARD,
22 oct. rue de la Levée, No. 36.

VIN DE CATALOGNE.—16 pipes et 10 quarts de barriques, vin de Catalogne, à vendre par
20 oct THAYER, HURD & CO.

UN BON CABRIOLET à vendre, s'adresser rue St. Louis, No. 23. 19 oct.

SUCRE BLANC de la Havane.—[illegible] boites sucre de la Havane, en débarquement du brick Hunter, à vendre par
20 oct [illegible] & BOUTIN.

TOILE A DRAPS des manufactures du pays.—153 balles de toile à draps grise, 4-4, propre aux marchés mexicains, en débarquement du brick George Ryan, de Boston, à vendre par
20 oct LINCOLN & GREEN.

LE soussigné prévient ses amis et le public qu'à partir de ce jour, indépendamment des collections qu'il fait depuis quelque tems, qu'il entreprendra le courtage dans toutes ses branches. Il saisit cette occasion pour remercier les personnes qui, jusqu'à ce moment, ont bien voulu l'encourager, et leur assurer qu'il fera toujours tous ses efforts pour mériter la continuation de leur patronage.

Il prie ceux qui pourront avoir besoin de lui de s'adresser chez MM. T. Romain & Co., et Laurent, vis-à-vis la place d'armes, No. 33, ou chez lui, rue Perdido entre Philippa et Circus, No. 105, faubourg Ste Marie.
17 oct E. VALMON MATHIEU.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
19 [illegible] J. MAGER.

LETTRES de change sur New-York, à vendre par
4 oct [illegible] NICOLET & CO.

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par
F. PERRET.
[illegible] oct [illegible] Toulouse, No. 59.

[illegible] & CO.

[illegible] mercredi [illegible] du courant, à 11 heures du matin, à leur magasin d'encan, pour compte de qui de droit, 100 paniers faïence parfaitement assortie, pour le marché du pays, que pour celui du Mexique. 24 oct.

PAR H. J. DOMINGON.

JEUDI prochain, 25 du courant, à 10 heures du matin dans son magasin d'encan, rue St. Louis, il sera vendu le fonds du magasin de M. Pendergrast, consistant en marchandises sèches, comptoirs &c.
24 oct.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu à l'encan vendredi prochain le 26 courant, à midi, au magasin de la Douane No. 111, rue Royale, sous réserve, 6 barils de rum de la Jamaïque, de qualité supérieure, et ayant droit au drawback: un quart de barrique vin de Madère, choix de Londres; six paniers, deux boucauds, un tierçon et sept barils faïence. 24 oct.

PAR H. J. DOMINGON.

LE lundi, 1er. décembre prochain, il sera positivement vendu à la bourse Hewlett, les esclaves suivants, appartenant à une dame qui réside à l'Ile de Cube: Clarisse, âgée de 40 ans, avec sa fille; Emma, mulâtresse âgée de 7 ans; Adolphe, mulâtre do. [illegible] 8 ans; Valsin, mulâtre do. de 18 ans; Caroline, mulâtresse âgée de 25 ans, avec un enfant, de 4 ans, tous ces esclaves sont d'excellents sujets et [illegible] Conditions: ½ comptant, et l'autre moitié à 6 mois en billets endossés &c. 23 oct.

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse en date du 20 du courant, il sera vendu lundi, 5 novembre, à 10 heures du matin, au coin des rues Dumaine et Levée, une quantité de marchandises sèches, habillements faits, souliers, bottes, chapeaux &c. &c. abandonnés par J. B. Chon à ses créanciers. Conditions: à la [illegible] 22 oct.

PAR I. L. M'COY.

SUPERBES MEUBLES.

JEUDI, 25 du courant, à 11 heures, à sa dernière résidence, au-dessus de la Banque des Etats Unis, on commencera la vente des MEUBLES appartenant à S. Jaudon, consistant en argenterie, tables, chaises, sofas, armoires, tapis, miroirs, verrerie & porcelaine, lits, fournitures de lits, rideaux, &c. *Aussi* une batterie de cuisine.

Conditions, à la vente. 20 oct

PAR H. DOMINGON.

LUNDI, 15 novembre prochain, il sera vendu à la bourse de Hewlett, par ordre des syndics de la faillite de Joseph Gondran: une négresse américaine nommée Albany.

Conditions: 4 mois. 19 oct.

EXHIBITION

DE PLUSIEURS GRANDS SERPENTS DE L'INDE, VIVANTS,

8 RUE DE CHARTRES, No. 132, EN HAUT.

F. COPS annonce respectueusement au public de cette ville et aux étrangers que l'exhibition de ces Serpents, les plus grands qui aient jamais été importés dans ce pays, est déjà commencée. Elle se compose de

L'ANACONDA,

Epouvantable serpent de Java; du

Boa Constricteur,

Serpent étrangleur de Ceylan, et du

BOA BRODÉ DES ROCHERS,

De Carthagène.

Les couleurs de ces terribles reptiles sont vivaces et belles au-delà de toute description.

Ils sont enfermés dans une cage de fil de fer, et sont si dociles que la femme et l'enfant les plus timides peuvent les examiner sans le moindre danger.—On aura la plus grande attention pour les dames et les enfants.

Outre ces animaux,

LA TETE D'UN CHEF,

OU GUERRIER DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE,

Curieusement tatouée; et un magnifique

Cosmorama.

Pour les détails voyez l'affiche.

Prix d'entrée—50 sous. Enfants, moitié prix.

Billets pour tout le temps de l'exhibition, 50 sous. Personne ne sera admis une seconde fois pour la même [illegible] à moins qu'il ne soit en compagnie de sa famille ou de ses amis.

Heures d'exhibition: de 10 heures du matin à 9 heures du soir. 22 oct—6

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

CETTE Institution sera ouverte pour la transaction des affaires, lundi prochain, rue Royale, No. 21. Les billets mis à l'escompte devront être déposés la veille des jours d'escompte, qui seront les mardis et jeudis. Par ordre de la Direction,
20 oct J. B. PERRAULT, cassier.

LE soussigné ayant trouvé un billet à ordre, de quatre cent soixante et quinze piastres, la personne qui l'a perdu peut le réclamer à son domicile, encoignure des rues Royale et Orléans.
19 oct JULES DUMAS.

A LOUER

Une MAISON à étage située à côté de la Bourse, rue de Chartres, dernièrement occupée par M. Baumare. Deux maisons neuves situées rue de la Levée en face du portail de la Halle aux légumes, ayant des grands magasins et de beaux logemens. Plus, dans le fond, quatre corps de logis distincts ayant issue sur la rue de la Levée par une allée séparée. S'adresser à
18 oct—6 DESMARHERS.

A VENDRE.

UN TERRAIN situé à l'encoignure des rues Ursulines et Tréme, ayant 60 pieds de face sur 100 de profondeur; il y a sur le terrain une maison de 4 appartemens, cuisine, cours, latrines &c. Pour les conditions, s'adresser aux soussignés.
15 oct—16 [illegible] DUFOUR & DESBOIS.

$25 DE RECOMPENSE.

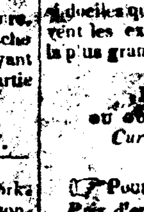

PARTIE marronne de chez le soussigné, encoignure des rues St Philippe et Tréme, depuis environ 15 jours, la négresse nommée BIDAY, âgée d'environ 22 ans, d'une assez forte constitution, taille d'environ 5 pieds, ayant une hanche un peu plus haute que l'autre; elle était vêtue au moment de son départ d'une robe de cotonnade bleue; elle parle anglais et français. Quiconque la conduira à la geole de cette ville, ou chez le soussigné, recevra la susdite récompense.
19 oct—3 PIERRE BORNAMY.

$10 DE RECOMPENSE.

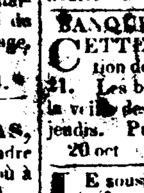

S'est absentée du soussigné la griffonne nommée KITTY, taille de 5 pieds 1 ou 2 pouces; lors de son départ, elle avait huit mois, elle était très maigre; elle a de grands yeux, et un signe assez marquant à la lèvre inférieure, elle a été vue il y a environ un mois dans le faubourg Marigny.
18 oct H. H. ALPUENTE.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN fond de *cabaret* et *café* situé au bayou St. Jean, dans la maison appartenant à Mr. Jean Laurent. La situation est avantageuse pour le commerce, la personne ne veut s'en défaire que parce que ses affaires l'appellent en ville. S'adresser pour les conditions, rue Conti, vis-à-vis l'Hôtel Richardson. 16 oct—15

A VENDRE.

UN terrain de valeur situé au faubourg Daunoy, entre les rues Daughien et du port, borné d'un côté par la propriété de M. Pilié voyé, et de l'autre par celle de M. Reggio, il mesure 60 pieds de face du fleuve, sur 100 de profondeur, si le dit terrain n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 1er. décembre, il sera offert en vente publique, à l'encan, pour les conditions, s'adresser sur les lieux à Mde. veuve Merieult.
6 oct—26.

PERDUE OU VOLÉE,

Le 2 de ce mois, une jeune petite CHIENNE blanche, à poils ras, ayant une légère tâche jaune sur le dos et la queue tordue. Celui qui la ramènera chez M. P. R. Delamougère, encoignure Royale et Dumaine, recevra une récompense honnête.
9 oct